



Résiliation de contrat militaire pour motifs exceptionnels

Par **Galakti**, le **06/02/2024** à **18:27**

Bonjour à tous,

J'ai 26 ans et je sers au sein de la Marine Nationale et plus précisément au Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille.

Je fus très heureux de servir dans cette unité prestigieuse durant ces années mais depuis environs 1 an mon moral et mon état mental sont au ras des pâquerettes pour rester soft.

J'ai pris alors la décision difficile de quitter le secteur "opérationnel" de l'unité et de refuser l'accession à l'avancement de ma carrière pour retrouver du temps pour moi et ma famille dans une section non opérationnelle avec des horaires dites classique de "bureau".

Malgré un élan plutôt positif durant les premiers mois de ma nouvelle affectation je ne peux que constater que je "retombe dans mes travers" et que je fais de nouveau face à un épisode dépressif.

De plus ma situation familiale s'est lourdement dégradée ces derniers mois (mère handicapé physiquement et psychologiquement).

La situation devient assez compliqué à gérer avec l'état de santé de ma mère qui vacille (son handicap étant compris entre 50 et 79% d'incapacité je n'ai pas droit au congé proche aidant).

J'estime alors que la priorité est d'être au près d'elle et de me soucier de ma santé mentale.

Je souhaite alors résilier mon contrat, cependant j'ai un lien au service qui cours jusqu'à mi-2025 (passage du permis Poids Lourds) et la fin de mon contrat est prévu pour fin d'année 2026.

Autant vous dire que je ne m'imagine pas du tout continuer vers ces échéances.

Je sais aussi qu'il est très compliqué de résilier son contrat avec un lien au service sauf conditions exceptionnelles, mais c'est quoi au juste des conditions exceptionnelles ? (rien trouvé à ce sujet).

Je sais également qu'une résiliation de contrat de ce type nécessite l'approbation du ministre des armées et que si cette dernière est acceptée je devrais le restant dû de ce dit lien au

service (somme d'argent) au prorata du temps de service restant.

De plus j'ai la possibilité d'obtenir un CDI dans le civil avec des horaires aménagées, un rythme de travail très confortable et un salaire légèrement supérieur à ma solde actuelle ce qui me permettra d'être un peu plus à l'aise financièrement alors que j'aide actuellement comme je le peux ma mère aux revenus modeste (AHH et APL).

J'ai déjà demandé de l'aide auprès de l'assistance sociale de mon unité et j'ai bientôt RDV avec un psychologue également.

Est-ce que le fait que je traverse un épisode dépressif, que ma mère soit handicapée et que je possède une promesse d'embauche en CDI constitue un motif suffisant de résiliation de contrat ?

Un situation similaire à t'elle déjà été décrite sur le forum ?

Pensez-vous que la résiliation de mon contrat semble utopique ?

Je tiens à préciser que je souhaite être le plus honnête possible envers mes autorités hiérarchiques et qu'elles sont au courant de la situation.

C'est notamment mon chef de service qui à souhaité que je prenne RDV avec l'AS et la PSY.

Merci d'avoir pris le temps de me lire, et merci par avance à ceux qui se donneront la peine de me répondre.

Respectueusement.

Par **Marck.ESP**, le **06/02/2024** à **18:35**

Bonjour et bienvenue

Question que nous ne voyons que très rarement.

[quote]

Pensez-vous que la résiliation de mon contrat semble utopique ?

[/quote]

Personnellement, pas du tout.

Après quelques recherches;

Vous pouvez écrire en R/AR à l'autorité militaire compétente, une demande expliquant les raisons pour lesquelles vous souhaitez mettre fin à votre engagement, MAIS il est toujours préférable de demander un entretien avec votre supérieur hiérarchique ou avec un conseiller juridique

des forces armées pour discuter de votre situation avant d'entamer la procédure de résiliation.

Par **Galakti**, le **06/02/2024** à **19:07**

Merci à vous pour votre réponse rapide !